



AVIS PUBLIC

**APPEL D'OFFRES
RÉFECTION 6 RUES – DOMAINE DE LA FAMILLE
ET
RÉAMÉNAGEMENT SOUS-SOL CENTRE JACQUES-GAUTHIER**

La Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel demande des soumissions pour deux projets, soit pour la réfection de 6 rues et pour le réaménagement du sous-sol du centre Jacques-Gauthier, le tout tel que détaillé aux devis et aux plans préparés à cette fin.

Les documents complets d'appel d'offres, pourront être obtenus sur le site Internet du système électronique d'appel d'offres (SEAO), à compter du présent avis d'appel d'offres et ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires à cette fin.

Les soumissions scellées portant la mention : « **Soumission – Réfection 6 rues – Domaine de la Famille** » seront reçues et ouvertes au bureau du soussigné, situé au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville à Notre-Dame-du-Mont-Carmel jusqu'au **12 août 2021 à 10 h**. Les soumissions seront ouvertes le même jour, au même endroit, aux alentours de **10 h 05**.

Les soumissions scellées portant la mention : « **Soumission – Réaménagement sous-sol Centre Jacques-Gauthier** » seront reçues et ouvertes au bureau du soussigné, situé au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville à Notre-Dame-du-Mont-Carmel jusqu'au **2 septembre 2021 à 10 h 30**. Les soumissions seront ouvertes le même jour, au même endroit, aux alentours de **10 h 35**.

Toute soumission pour être valide, devra être accompagnée d'une garantie de soumission, soit sous forme de chèque visé ou de cautionnement valide pour toute la période où la soumission doit demeurer en vigueur, d'un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission tel que décrit dans l'avis aux soumissionnaires. Si la garantie de soumission est sous forme de cautionnement, ce cautionnement doit être émis par un assureur détenant un permis d'assureur ou une firme reconnue spécialisée dans l'émission de cautionnement

Les soumissionnaires s'engagent à effectuer les travaux selon les conditions et les besoins spécifiques de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. La Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et décline toute obligation ou responsabilité envers les soumissionnaires. Le soumissionnaire n'a droit à aucun dédommagement relativement aux frais encourus pour la préparation de sa soumission.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 14 juillet 2021.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier